

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3036

présenté par

M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« cette »

les mots :

« la même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.